



## INFRASTRUCTURES DE RECHARGE EN COPROPRIÉTÉS



### La mobilité électrique en copropriété : des solutions simples, sécurisées et compétitives existent !

Un Français sur deux habite en copropriété et 7 millions d'entre eux possèdent un parking dans un immeuble. 90% des recharges de véhicules électriques étant effectuées à domicile, l'enjeu de l'équipement des immeubles est un véritable défi collectif.

Conformément à la loi Climat et Résilience de 2021, un décret est paru fin septembre 2022 pour faciliter le développement des infrastructures de recharge en copropriété. Notre solution s'appuie sur ce décret.

#### VOUS SOUHAITEZ :

- Equiper votre copropriété en bornes de recharge pour véhicules électriques
- Profiter du décret loi Climat et Résilience pour soutenir votre investissement
- Rester libre de choisir votre borne de recharge et les services associés

**Copropriétaires : réduisez de 80% vos émissions de CO<sub>2</sub> en choisissant le confort de rouler à l'électrique !**

### Retour d'expérience sur le projet des copropriétés Donatello I et II à Toulouse

#### Echanges avec un des membres du Conseil Syndical impliqué dans le projet

##### - Comment prend-on la décision de se lancer dans un tel projet ?

« Un sondage fait en amont montre le besoin à court et à moyen terme de se doter d'une telle installation. L'équipement d'une copropriété en bornes de recharge pour véhicules électriques n'est en effet pas simple car il s'agit de déployer une infrastructure d'alimentation électrique collective d'une part, et un lot de bornes de recharge pour chaque copropriétaire souhaitant s'y raccorder d'autre part. Une des clés du succès d'une telle opération est une intense campagne de communication avant, pendant et après l'Assemblée Générale. Il faut expliquer en détails le montant des travaux, les étapes de la réalisation, les intérêts économiques en incluant les subventions. »

##### - Comment s'est déroulée l'installation des réseaux électriques et des bornes de recharge ?

« Depuis le début du projet EDF, Enedis et Citelum ont été nos interlocuteurs. Citelum Dalkia Electrotechnics et leurs équipes ont fait la relation avec Enedis et réalisé l'infrastructure collective ainsi que les branchements individuels. Avoir un interlocuteur unique sur un projet techniquement et administrativement complexe comme celui-ci, est essentiel ! »

##### - Quel est le bilan après 4 mois d'utilisation ?

« Nous avons déjà réussi à convaincre plus de 70 propriétaires à s'équiper en compteurs et 64 en bornes, notamment grâce au coût modéré du raccordement (réseau principal), environ 75 euros. Les travaux se sont déroulés sans nuisance dans l'utilisation du parking. Les bornes installées fonctionnent bien, et nous sommes chacun libres de choisir notre électricité, ce qui est particulièrement important en ces temps où les marchés et les offres évoluent rapidement. Le bilan est donc très positif. »



## LES GRANDES ETAPES DU PROJET



### 1

La première étape est de **bien informer le Syndic et le ou les Conseils Syndicaux**. Il est nécessaire de **bien connaître et maîtriser toutes les expertises** techniques, juridiques et administratives **pour sécuriser le projet** depuis sa genèse jusqu'à la maintenance des bornes, en passant par la conception électrique, le choix et l'installation des équipements.

Une fois le projet défini (nombre de copropriétaires à raccorder, architecture électrique, choix des bornes, planning travaux...), nous restons votre **Interlocuteur Unique** et vous accompagnons dans la **coordination de tous les acteurs** : le Syndic et le Conseil Syndical, Enedis pour l'infrastructure collective, les **branchements** individuels et les **bornes**, la mobilisation des **subventions**.

### 2

Les travaux consistent d'abord en la **création d'un réseau électrique public** (pour le compte d'Enedis ou votre GRD) jusqu'à chaque place de parking. Ce réseau public libère la copropriété d'un investissement significatif. **A chaque place, un compteur communicant Linky est installé** permettant une facturation à la consommation réelle.



### 3

A partir du compteur Linky, **chaque copropriétaire le souhaitant choisit ses équipements privés** : borne de recharge, prises auxiliaires, éclairage... Chaque copropriétaire choisit également son **électricité** selon ses préférences : électricité bas carbone, renouvelable, avec des garanties d'origine...

### En synthèse :

- Un interlocuteur unique
- Une prise en charge par Enedis du réseau collectif interne
- Le choix des équipements : bornes, prises...
- La gestion collective des demandes d'aides et subventions



**COPROPRIETAIRES : CONJUGEZ PERFORMANCE ET LIBERTE !**